

# Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Perquisition chez un vieillex, Bourbonnais, 1856

Et cy joint un quarton de papier, Monsieur, sur lequel  
 après, assisté comme dit est au procès verbal précédent et accompagné  
 de M. Etienne Joseph, gendarme résidant à Crilly, après pas sans  
 requies, suivans notre serveu, nous sommes trans portés au lieu  
 de Bouzayray, commune de M. et Marais, distant du chef lieu de  
 Crilly de un myriamètre, au domicile de M. Guillaume de son surnom  
 de M. de Crilly, qui avoit été mis en arrestation en la ville d'ainay, la ville  
 du matin. Étant arrivés nous sommes entrés dans la seule chambre  
 qu'il habite, et avons rencontré la femme Guillaume après lui avoir  
 donné connaissance du sujet de notre transport, elle a déclaré au point  
 d'appuyer à nos recherches, que ni elle ni son mari, ne savaient rien  
 écrire; qu'ils ne possédaient aucun papier, si ce n'est quelques  
 lettres concernant son état. En effet ce sont les seuls papiers  
 écrits que nous ayons trouvés chez le M. Crilly en

## ***Transcription n° 108***

---

Ce jourd'hui quatorze mai, mercredi, heure de midi, assisté comme dit est au procès-verbal précédant et accompagné du s[ieu]r Cécillon Joseph, gendarme résidant à Cérilly, exprès par nous requis, suivant notre renvoi, nous sommes transportés au lieu de Bouzagray, commune d'Isle et Bardais, distant du chef-lieu de Canton de un myriamètre, au domicile du s[ieu]r Guillaneuf Jean, joueur de vielle, qui avait été mis en arrestation en la ville d'Ainay, la veille au matin. Étant arrivés nous sommes entrés dans la seule chambre qu'il habite, et avons rencontré la femme Guillaneuf. Après lui avoir donné connaissance du sujet de notre transport, elle a déclaré ne point s'opposer à nos recherches, que ni elle ni son mari ne savaient lire et écrire, qu'ils ne possédaient aucun papier, si ce n'est quelques lettres concernant son état. En effet, ce sont les seules pièces écrire [écrites ?] que nous avons trouvées chez le sieur Guillaneuf.

## ***Commentaire n° 108***

---

Pour cette livraison-ci, je joue à domicile. Je m'explique : les faits se sont déroulés dans mon village, pile de l'autre côté de la place, vu que j'habite au cul de l'église. En effet, à Valigny-le-Monial (Allier), juste au bord de la forêt de Tronçais, on a l'habitude d'honorer Saint-Athanase, patron des agriculteurs, le 2 mai. C'est l'occasion d'une messe, où l'on bénit outils, aumaille et gens de la terre.

Voilà que le 2 mai 1856 – sous le Second Empire, donc – un groupe d'habitants de la commune décident de prolonger la célébration par un banquet. Accompagnant la quinzaine de convives, Jean Guillaneuf, joueur de vielle originaire de l'endroit, est là, signe que l'on guinchera ensuite dans la salle de l'auberge. Seulement voilà : ce qui pourrait passer pour une bien innocente récréation devient vite aux yeux des autorités l'un de ces « banquets démocratiques » dont les argousins de Napoléon III ont une sainte (?) horreur. Car l'un des protagonistes de l'affaire est un ancien notaire, suspecté de pensées par trop républicaines... Un membre d'une société secrète, qui sait ? Aussi monsieur le commissaire de police de Cérilly – à l'époque il y en a un dans chaque chef-lieu de canton – rend compte au procureur, qui décrète une descente de police, et cela se clôt par une demi-douzaine d'arrestations.

Un dossier résume l'affaire, qui ne s'est traduite que par une brève détention, assez arbitraire, de ces républicains potentiels (A.D. Allier, 3U Montluçon 731, Dossiers correctionnels 1852-74). Pour humilier davantage ces « fauteurs de troubles », on perquisitionne leurs demeures afin d'y trouver, espère-t-on, des preuves écrites (journaux, brochures, lettres...) de leur engagement démocratique. C'est ainsi que le quatorze mai, les gendarmes débarquent au domicile de notre joueur de vielle. Vous avez sous les yeux le compte-rendu de leur maigre cueillette (un chou blanc).

On y découvre que ce ménétrier vit à l'orée de la forêt – pas loin des loges dont nous avons déjà parlé il y a quasiment deux ans – dans une humble maison à une seule pièce (une « chambre »), avec son épouse. Illettrés tous les deux, ils ne détiennent aucun écrit dans leur demeure... *si ce n'est quelques lettres concernant son état*. Ainsi on écrirait à ce musicien pour l'engager ? Surprenant, mais possible, à moins qu'il s'agisse de correspondances relatives à l'autorisation nécessaire à Jean Guillaneuf pour jouer librement, ainsi qu'il était prescrit sous le Second Empire. Toutefois, l'Allier n'ayant légiféré en la matière que le 9 juillet 1858, soit deux ans plus tard, il faut donc se résoudre à l'idée, que dans cette société si traditionnelle (les joueurs de vielle ne savent pas lire) l'écrit joue quand même un rôle. Tout un chacun savait alors à qui s'adresser pour faire déchiffrer le courrier arrivé. Et d'ailleurs, souvenons-nous en, c'est sous le Second Empire que ce « courrier moderne » (i.e. où c'est l'expéditeur qui paie) se développe. L'illettré ne court aucun risque, ni aucune dépense, à accepter une missive.

Et d'ailleurs la traque des gendarmes envers les républicains se double bien souvent d'une grande suspicion à l'égard des élites lettrées : instituteurs, notaires, greffiers divers, sont les relais indispensables pour propager les idées lues dans les opuscules et journaux diffusés sous le manteau. Depuis longtemps, je rencontre des musiciens populaires associés à des menées républicaines (présents, comme ici, dans des réunions, ou résidant dans des hameaux « rouges »...) sans jamais avoir pu faire la preuve d'un réel engagement républicain des ménétriers du montluçonnais. Mais je ne désespère pas. Car les idées se propagent aussi par les chansons. Et si les thèmes traditionnels n'avaient pas l'exclusivité dans le répertoire des ménétriers de campagne ? J'ai déjà rencontré un joueur de cornemuse arrêté pour avoir chanté des

couplets d'Eugène Pottier, ou un vieilleux nivernais pour avoir joué la Marseillaise. Alors, tous des rouges ? Allez savoir !

Le plus drôle est que le nommé Guillaneuf était surnommé « Le Rouge ». Faute d'une photo, je ne saurai jamais s'il avait le poil roux, ou si...

Peu de choses à rajouter à cette livraison, si ce n'est que Jean-Baptiste Guillaneux (c'est souvent ainsi que son patronyme est orthographié) est *aubergiste* au recensement de 1872 puis, de 1876 à 1906, on le dit *musicien* tous les cinq ans. Il figure parmi les clients des luthiers de Jenzat, leur achetant une vielle en 1866, puis les sollicitant pour diverses réparations sur l'instrument. Il fait également effectuer des travaux sur un violon. Un de ses fils, Désiré Guillaneuf, sabotier en forêt de Tronçais, jouera d'ailleurs du violon par la suite.

#### Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Musique & danse / Vielle / Justice / Manuscrit